

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 3 juillet 2023 à 19 h 30, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Lot 4 831 350, rue Sherbrooke

Demande déposée le 15 mai 2023 par 9440-0991 Québec inc. concernant le lot 4 831 350, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé sur la rue Sherbrooke.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour le lot projeté 6 575 310 (lot actuel 4 831 350) du Cadastre du Québec, une largeur de 45,5 mètres, alors que le Règlement de lotissement 2369-2010 prévoit que la largeur minimale d'un lot est de 50,0 mètres sur la rue Sherbrooke;

Donné à Magog, le 5 juin 2023.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière
